



Contrat stratégique de filière Industriels de la Mer

2018-2022

29 octobre 2018



Table des matières

1. Présentation de la filière des industriels de la mer.....	3
1.1. Périmètre et chiffres clés	3
1.2. Enjeux partagés des industriels de la mer.....	3
1.3. Vision stratégique	4
1.4. Gouvernance	4
2. Projets structurants.....	5
2.1. Une R&D repensée et redynamisée autour du CORIMER	6
2.2. La transformation numérique des entreprises, une absolue nécessité	9
2.3. Anticiper les besoins en compétences et en volume d'emplois.....	11
2.4. Internationaliser les entreprises et développer l'export.....	13
L'Etat, les régions et les industriels s'engagent sur ces projets structurants et engagements	15
3. Modalités de mise en œuvre du contrat de filière et signatures	16
ANNEXES.....	17
Annexe 1 : Note d'organisation du CORIMER	18
Annexe 2 : Propositions du rapport sur le soutien à l'innovation maritime.....	19
Annexe 3 : Fiches actions.....	20

1. Présentation de la filière des industriels de la mer

1.1. Périmètre et chiffres clés

Cette filière emploie aujourd'hui environ **115 000 personnes en France** et réalise en moyenne **30 milliards d'euros de chiffre d'affaires**, dont **60% à l'export**. Une **politique de croissance de l'économie maritime suppose une industrie reconnue, ambitieuse et solidaire**, c'est pourquoi l'**engagement du Comité stratégique de filière avec un périmètre lisible et un pilotage resserré est essentiel**.

La filière comprend 4 composantes :

- L'industrie navale, représentée par le Groupement des industries de construction et activités navales (GICAN), regroupe **42 000 emplois** pour **9,5 Mds € de CA** ;
- L'Offshore O&G représenté par EVOLEN recense **25 à 30 000 emplois** pour **15 Mds € de CA** ;
- Les énergies marines renouvelables, représentées par le Syndicat des énergies renouvelables (SER), EVOLEN et le GICAN, sont à **2600 emplois** et **0,6 Mds € de CA aujourd'hui** et plus de 1,3 Mds€ d'investissement en seulement quelques années¹ ;
- Les industries et services nautiques, représentés par la Fédération des industries nautiques (FIN), comptent **42 000 emplois industriels** pour **4,7 Mds de CA**.

L'industrie **navale civile** réalise **95 % de son chiffre d'affaire à l'export**, le naval **militaire est à 35%** et a pour ambition d'atteindre les **50% d'ici 5 ans**. L'**offshore** est à près de **90%**. L'industrie nautique exporte, quant-à-elle, **75%** de sa production. Les **énergies marines renouvelables** atteignent déjà **plus de 80% du CA** annuel à l'export mais la base industrielle est bien implantée en France². Autre chiffre évocateur, la part de la France dans le **commerce international de plaisance représente 15%**.

1.2. Enjeux partagés des industriels de la mer

C'est la mer et ses spécificités propres qui rassemblent ces industries. Elles abordent, chacune à leur manière, son hostilité naturelle ; les industriels de la mer sont les seuls à concevoir et à construire des **objets de travail et de vie**, des lieux d'habitation ou de loisir, que sont les navires et les plateformes. Ce savoir-faire est commun à l'ensemble du secteur industriel, utilisant un large panel **de technologies, souvent de pointe, et des problématiques partagées** (corrosion, mouvement de plateformes, agression des paquets de mer, systèmes embarqués, propulsion...).

Le poids économique dominant des activités industrielles de la filière dans **les villes du littoral français** en fait l'un des **moteurs principaux** de leur développement. Les bassins d'emplois concernés bénéficient, grâce aux industriels de la mer d'une **source majeure de revenus, d'emplois et de développement économique pour leurs territoires**³.

¹ Selon la deuxième édition de l'Observatoire des énergies de la mer (www.merenergies.fr).

² L'expertise française est très reconnue à l'international et sur l'ensemble des futurs marchés à fort potentiel (notamment au Japon, au Canada, en Australie, en Amérique du sud et en Asie).

³ Les départements de la Vendée, du Morbihan, les villes de Saint-Nazaire, Lorient, Cherbourg, Brest, La Rochelle, Le Havre, Bordeaux mais aussi Marseille, Toulon, en sont des témoins et c'est par le développement des activités des industriels de la mer que l'avenir économique et l'emploi se dessinent. Les Outre-mer ne peuvent être négligés dans ce panorama général, où l'industrie de la mer doit encore progresser.

1.3. Vision stratégique

Trop longtemps ces **composantes des industries de la mer ont vécu séparément** sans développer suffisamment leurs perspectives industrielles communes et la filière donnera son plein potentiel si les **industriels de la mer travaillent dorénavant mieux ensemble**.

Pour ce faire, 4 thématiques fondatrices orientent les actions de la filière :

- **Une réorganisation de la gouvernance de la R&D est indispensable autour de thématiques partagées.**
- **La transformation numérique des entreprises** doit s'engager à l'échelle de toute la filière avec des approches communes.
- **Le renforcement de l'attractivité des métiers industriels de la mer** doit être une priorité partagée par tous pour **développer les emplois et les qualifications**.
- La part de la **France** dans le commerce international industriel se renforcera avec **la capacité des entreprises à développer une offre compétitive de produits adaptés au marché mondial et soutenue par les pouvoirs publics**.

Dans une dynamique territoriale nouvelle, incluant non seulement la métropole mais aussi les Outre-Mer, le présent contrat de filière a pour ambition de définir les principaux enjeux pour le développement de la filière et d'indiquer les engagements de l'Etat et des industriels pour les quatre prochaines années. L'enjeu collectif est d'atteindre d'ici à 3 ans **33 Mds € de chiffre d'affaires et de créer 10 000 emplois**, en France⁴. La filière des industriels de la mer jouera alors **un rôle moteur et mesurable dans les perspectives de croissance envisagées du secteur maritime**.

1.4. Gouvernance

a. L'environnement de la filière

L'évolution envisagée de la filière des industriels de la mer s'inscrit, d'une part, dans le développement volontariste d'une **politique maritime ambitieuse souhaitée par le gouvernement, déclinée lors du dernier Comité interministériel de la mer (CIMER) et, d'autre part, dans le cadre du nouveau Conseil national de l'industrie (CNI)**.

La structure interministérielle de dialogue appelée **Comité France Maritime**, mise en place en janvier 2017, coprésidée par le Secrétaire Général de la Mer (SG Mer) et le Président du Cluster maritime français, et dont les industriels de la mer sont membres⁵, revêt un **caractère particulier du fait de sa dimension publique/privée**, mais également en renforçant le rôle de coordination du SG Mer⁶.

b. La filière des industriels de la mer

Le Comité stratégique de filière doit promouvoir, quant à lui, une dynamique collective pour développer l'activité industrielle maritime en soutenant des projets d'intérêt

⁴ Le périmètre de la filière est à bien dessiner et évaluer dans l'état des lieux, comme dans les objectifs en lien avec des codes Nomenclatures d'Activités Françaises (NAF)

⁵ Le GICAN, EVOLEN, le SER et la FIN sont membres du Comité France Maritime

⁶ La vocation de cette instance est de permettre aux acteurs privés de dialoguer et de s'adosser à une politique publique interministérielle, traitant de transport maritime, environnement marin, construction navale, sûreté, recherche et innovation maritimes, pêche et aquaculture, protection sociale des marins, tourisme littoral... S'agissant du nautisme, il convient de rappeler l'existence de la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP) qui rassemble les 4 familles (Industrie – usagers – ports de plaisance – mouvement sportif) et le comité du nautisme et de la plaisance, instance inter ministérielle co-présidée par le SG MER et la CNP.

commun. La filière dispose dorénavant d'un Comité Exécutif resserré qui pilote les sujets transversaux, et autour de lui de Comités dédiés aux quatre **thématiques identifiées**.

Le décret relatif au Conseil national de l'industrie⁷ confie aux **industriels la responsabilité de présider les comités stratégiques de filières**. L'organisation du CSF, conforme à celle recommandée par le Conseil national de l'industrie, est la suivante :

- La présidence du CSF est assurée par le président du **Comité Exécutif**⁸, choisi parmi les 4 présidents de groupement/ fédération qui constituent la filière, pour 2 ans ;
- Le CSF plénier⁹ se réunit **une fois par an en présence du Ministre de l'Economie et des Finances, et du Ministre des Transports**. Cette réunion plénière est consacrée au suivi des progrès réalisés ; elle est **préparée par un bureau**¹⁰, qui se réunit 3 fois par an et assure le suivi des travaux du contrat de filière.
- Le Comité Exécutif travaille en étroite liaison avec le SG Mer pour préparer les sujets qui nécessitent d'être présentés pour décision au **Comité interministériel de la mer**, il organise et **dirige les travaux des comités ad hoc** autour des axes prioritaires et propose en tant que de besoin des sujets nouveaux d'intérêt commun au bureau.

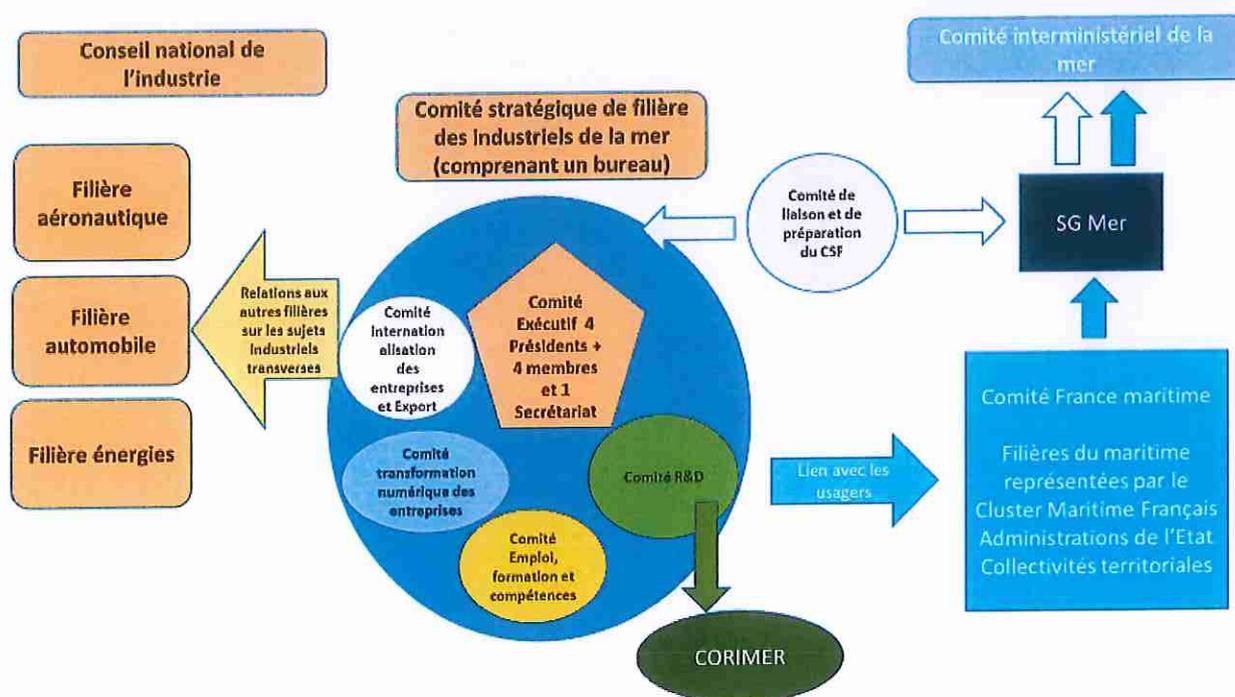


Figure 1 - La filière des industriels de la mer : entre politique industrielle et politique maritime

2. Projets structurants

⁷ Décret n°17-1581 du 17 novembre 2017, modifiant le décret 2010 – 596 du 3 juin 2010 relatif au Conseil national de l'industrie

⁸ Le Comité Exécutif se compose des présidents de chaque groupement/fédération des industriels de la mer et de 4 personnalités industrielles qualifiées.

⁹ Le CSF plénier se compose du Comité Exécutif, des 5 organisations syndicales représentatives au CNI, du SG Mer, du DGE, de la DGITM, de l'ARF et de l'AMF, du SGPI, de la BPI, de Business France, de l'ADEME, de la DGA, du MEDEF (formation professionnelle), de l'IFREMER, d'un pôle de compétitivité et du président du CORICAN (dans son nouveau format CORIMER – voir infra).

¹⁰ Le Bureau du CSF est composé du Comité Exécutif auquel sont associés 2 organisations syndicales, ainsi que le Directeur Général des entreprises et le Secrétaire Général de la Mer

Les projets structurants retenus dans le cadre du contrat de filière des industriels de la mer s'articulent autour de **quatre axes, pilotés par des Comités dédiés, comme l'illustre la figure 1.**

2.1. Une R&D repensée et redynamisée autour du CORIMER

En termes d'organisation la filière souhaite **un pilotage unifié du soutien à l'innovation** pour mieux cibler les aides publiques comme les projets industriels à soutenir. La **création d'un CORIMER**, venant remplacer l'ancien CORICAN et dont les feuilles de route doivent être élargies aux 4 groupements industriels du CSF est indispensable¹¹. Le CORIMER devient donc **l'instance de dialogue et d'orientation entre le Comité R&D de la filière des industriels de la mer et les pouvoirs publics. Le SG Mer jouera un rôle central.** Cette organisation doit permettre de mieux fédérer les différents acteurs publics¹².

Cette réorganisation doit s'appuyer également sur **un Comité R&D, inspiré du CITEPH, adapté à l'ensemble des industriels de la filière et dans lequel interagissent différents contributeurs, parmi eux les organismes de recherche et les pôles de compétitivité.** Comme au CITEPH, des réunions d'expression des besoins et de journées de rencontres permettent aux différents acteurs de comprendre les enjeux de l'industrie, les avancées de la recherche et les besoins des grands donneurs d'ordre afin d'orienter leurs efforts de recherche et leurs nouveaux produits. L'ensemble des axes présenté ici n'a **pas une vocation exhaustive mais celle d'un cadrage initial** qui, à mesure que la filière se consolidera, amènera à la **montée en puissance de grands projets collectifs.**

Le maritime devrait ainsi être mieux identifié dans les appels à projets issus des différents guichets civils, en tenant compte des orientations et sujets approuvés par le comité stratégique de la filière des industriels de la mer. Il est aujourd'hui complexe d'estimer les financements dont la filière des industriels de la mer nouvellement constituée a bénéficié ces dernières années. Une évaluation des besoins en termes de soutiens publics sera effectuée dans le cadre du CORIMER d'ici le mois de mars 2019, en veillant à prendre en compte les besoins du secteur nautique, qui n'a pas bénéficié d'aides à l'innovation dans le cadre du CORICAN. La filière a identifié 4 feuilles de route : Green ship, Smart ship, Smart Yard, Smart offshore industries. La loi de programmation militaire prévoit un **renforcement significatif des Programmes études amont du Ministère des Armées pour élever les crédits dédiés à 1Md€/an d'ici 2022**, la filière navale bénéficiera naturellement de l'augmentation de ces ressources pour anticiper les évolutions technologiques de la filière au travers d'études réactives et innovantes. Enfin la filière souhaite contribuer à **l'émergence d'une « mission maritime » dans le FP9¹³**, programme européen de recherche, pour ambitionner de **doubler la part obtenue par les entreprises françaises aujourd'hui dans les programmes européens.**

Engagement 1 - Réorganiser le secteur de la R&D maritime autour du Comité R&D de la filière et du CORIMER en renforçant le rôle du SG Mer comme fédérateur des administrations et guichets publics. Associer à cette nouvelle organisation les autres parties prenantes de la filière et aligner leurs actions dans les domaines qui relèvent du CSF.

¹¹ Et pourra adresser non seulement le secteur maritime mais aussi le fluvial bien intégré dans la réflexion d'ensemble de la filière des industriels de la mer, le secteur étant concerné par des besoins en renouvellement majeurs.

¹² Voir annexe 1 sur le fonctionnement du CORIMER et le rôle essentiel du SG Mer dans cette organisation.

¹³ Cette dimension européenne ne saurait se résumer au FP9, les chaînes de valeur stratégique par exemple laissent envisager des perspectives intéressantes pour la filière.

Engagement 2 – Développer le Comité R&D de la filière inspiré du CITEPH, avec le soutien des grands donneurs d'ordre industriels, afin d'aligner les projets R&D entre industriels et les instituts de recherche concernés.

Engagement 3 – Estimer dans le cadre du CORIMER le besoin en termes de financements publics, et lancer dès à présent les grands projets identifiés.

D'ores et déjà, trois grands projets sont identifiés, s'intégrant dans la feuille de route de la filière :

I. Favoriser l'émergence des bateaux intelligents, connectés de manière cyber sécurisée et autonomes (collecte, stockage, partage, et valorisation des données)

Il s'agit de mettre à profit les **nouvelles technologies de l'information** (intelligence artificielle, automatisation, virtualisation, IoT, connectivité...), en vue de développer des navires plus intelligents et autonomes.

Il s'agit ainsi de favoriser :

- L'émergence de **nouveaux produits et services** (aides à la conduite et aux opérations...)
- La **sécurité et la sûreté des navires et des personnes**
- L'**attractivité du produit navire** (interopérabilité, ...)
- L'**efficacité opérationnelle** (disponibilité opérationnelle, coût d'exploitation réduit, maintenance, fonctionnement, autonomisation des navires, confort, performances ...)

Les résultats ne peuvent être visés qu'à **long terme** mais cette seule activité doit permettre la création de **2000 emplois**, et réduire le **coût global de possession des navires de 30%**.

II. Décarboner la propulsion et l'énergie utilisée à bord des navires

Deux domaines d'action **prioritaires** ont été identifiés:

- o L'utilisation d'énergies renouvelables et de biocarburants alternatifs, dont l'hydrogène, combinée avec le stockage d'énergie. Il s'agit à la fois de développer la **production d'énergies renouvelables à bord** (pile à combustion réversible, hydro générateur, solaire, vélique et éolien), et de développer les technologies nécessaires à la mise en œuvre de **carburants alternatifs** comme les **agro-carburants, le GNL et l'hydrogène**. Une filière pour l'adaptation des navires existants à ces nouveaux carburants pourrait être développée.
- o **La réduction de la consommation énergétique** au travers de l'amélioration de la chaîne de propulsion et du design hydro/aéro, associées à une conduite optimisée, avec un objectif de diminution d'environ 30% à 2030 de la consommation d'énergie non renouvelable.

III. Se positionner en précurseur dans le domaine des matériaux de rupture pour les industries de la mer

La limitation de l'empreinte environnementale (**biocompatibilité, biosourcing, recyclabilité**) est permise aujourd'hui par l'amélioration des conditions de travail des opérateurs, par **l'automatisation et la robotisation** en milieux contraints, notamment pour les tâches délicates comme la soudure, le ponçage et la peinture.

Plus spécifiquement la question des matériaux de rupture sera travaillée dans le cadre du comité R&D de la filière. Dans les deux prochaines années, les réponses aux appels à projets des

différents guichets existants feront l'objet d'une analyse particulière de la part du Comité R&D, et le CORIMER présentera devant le comité stratégique de filière plénier un rapport ce sujet spécifique.

Ce grand projet ambitionne d'apporter des gains de compétitivité dans les domaines où il y a de la transformation de la valeur. Afin de pouvoir établir des projections sur les impacts de la mise en œuvre des outils de la compétitivité, un découpage par 3 « grands métiers » est proposé : conception, production, achat.

Ces grand projets se retrouvent dans les quatre axes de travail principaux proposés au Comité R&D et seront donc pilotés par celui-ci :

1. Axe nouveaux matériaux et chantier intelligent (smart yard) :

- a. Se positionner en précurseur dans le domaine des procédés, des **matériaux** de rupture ou intelligents / hybrides intégrant des capteurs, pour répondre aux enjeux :
 - i. de limitation de l'empreinte environnementale (**biocompatibilité, biosourcing, recyclabilité**) ;
 - ii. d'amélioration des conditions de travail des opérateurs ; par **l'automatisation et la robotisation** en milieux contraints, notamment pour les tâches délicates comme la soudure, le ponçage et la peinture ;
- b. Améliorer la productivité individuelle et élimination des non qualité, par l'assistance physique et cognitive de l'opérateur en environnement de chantier
- c. Amélioration de la **flexibilité de l'outil de production**, pour optimiser les coactivités et accompagner les **évolutions des produits** ;
- d. Accompagner le développement de la filière de déconstruction, notamment des bateaux de plaisance par des programmes de R&D sur la **valorisation des déchets et sur l'éco-conception**.

A travers la mise en œuvre du programme SMART YARD, les gains de compétitivité cumulés à 5 ans, sont estimés à près d'un milliard d'euros, soit pratiquement 10% du CA de la filière.

2. Axe bateaux intelligents et systèmes autonomes, en lien avec le Comité transformation numérique des entreprises (smart ship) :

- a. Favoriser l'émergence des **bateaux intelligents**, connectés de manière cyber sécurisée et autonomes (collecte, stockage, partage, et valorisation des données), tel que détaillé ci-dessus ;
- b. Lancer un programme de **big data de la mer** en considérant les navires et les structures marines comme d'innombrables **capteurs de la mer** dans le but de l'amélioration de la **connaissance environnementale** ;
- c. Renforcer les développements sur les **systèmes autonomes**, la **robotique navale, marine et sous-marine**.

3. Axe énergie, propulsion (green ship) :

a. Améliorer l'efficacité énergétique des navires ou des **systèmes la production d'énergies renouvelables à bord** (pile à combustion réversible, hydro générateur, solaire, vélique et éolien) et perfectionner le **stockage** sous toutes ses formes en s'associant au CSF-automobile dans ses objectifs de faire émerger une offre française/européenne dans le domaine des **batteries de 3eme et 4eme génération**, en lien avec les programmes européens en cours ;b. Développer les technologies nécessaires à la mise en œuvre de **carburants alternatifs** comme les **agro-carburants, le GNL et l'hydrogène** : création d'une filière pour la transformation/approvisionnement et la distribution du carburant y compris la création d'une **filière hydrogène française en coordination avec le CSF Automobile** et le plan Hydrogène du Ministère de la transition écologique et solidaire; création d'une filière pour l'adaptation des navires existants à ces nouveaux carburants ;c. Développer les briques technologiques dans les énergies renouvelables : (stockage en mer, connexions, matériaux...) en coordination avec France énergie marine et l'ADEME ;d. Développer des **systèmes innovants de dépollution** traiter les grandes problématiques environnementales des océans et pour limiter les rejets en mer, en particulier, pour apporter une réponse efficace au traitement des eaux noires et des eaux grises ;

4. Axe ressources marines (smart offshore industries) :

a. Conduire une **étude de faisabilité multidisciplinaire de l'implantation d'activités industrielles en mer**, comme le stockage de l'énergie, la logistique, l'exploitation minière ou l'aquaculture offshore ;b. Développer les moyens de **prospection océanographique et de production** afin d'exploiter les **minerais sous-marins, y compris les terres rares**.

Projet structurant 1 : être acteur de la transition écologique en favorisant l'émergence de nouveaux matériaux dans des chantiers et industries adaptés, l'autonomie des plateformes et l'intelligence des systèmes embarqués, le développement de nouvelles énergies plus propres et plus économiques, et la diversification durable des ressources marines.

2.2. *La transformation numérique des entreprises, une absolue nécessité*

La **transformation numérique des entreprises** et des produits qu'elles commercialisent est une action **essentielle à leur compétitivité**. A ce jour on constate de grandes disparités entre les différentes catégories d'acteurs : les grands donneurs d'ordre, ou encore les bureaux d'étude et d'ingénierie, affichent souvent une **meilleure maîtrise des outils numériques que les sous-traitants** ou les fournisseurs de sous-ensembles de rangs plus éloignés. Une **diffusion efficace des outils numériques dans l'ensemble de la chaîne de valeur et particulièrement**

vers les PME et TPE constitue un enjeu essentiel pour le développement homogène de l'ensemble de l'écosystème industriel¹⁴.

Pour utiliser au mieux les outils numériques des entreprises, il est impératif de mettre en place un **système d'échange partagé (Business to Business) entre les acteurs**. En complément, le **partage d'informations et le renforcement du lien avec les clients et les usagers** sont indispensables au développement du **Business to Consumer (B to C)**.

Les axes principaux du Comité Transformation numérique des entreprises sont les suivants :

- a. Spécifier et déployer une plateforme numérique de filière, dans le prolongement de **l'étude du pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques (PIPAME)** sur l'entreprise étendue et le jumeau numérique, et dans la ligne des feuilles de route Smart Ship et Smart Yard du CORIMER. Ce projet de cloud pourrait par exemple être déployé selon deux types d'**instanciation distinctes, une civile, ouverte, et une militaire**. La **mise en place d'un minimum de standards communs aux acteurs de la filière** devra être recherchée. Elle devra veiller à apporter une réponse plus particulière aux besoins des PME et TPE ; le coût estimé par les industriels est de l'ordre de 60M€ ;
- b. **Accompagner 150 PME critiques de la filière vers les solutions de l'industrie du futur (robotique, numérique) et notamment l'accession au cloud ;**
- c. Mettre en place un **projet collaboratif de filière sur l'impression 3D** : état de l'art, faisabilité, pertinence économique, adaptation aux contraintes spécifiques de la construction navale et nautique, impacts sur les processus (conception, design, production, ...) et sur les compétences...

Dans cette démarche, la filière veillera à **favoriser les liens, notamment avec les filières** de l'aéronautique, l'automobile et l'énergie, pour s'inspirer de leur choix ou réutiliser leurs solutions, car nous partageons des **problématiques similaires sur nos sujets prioritaires** :

- La **continuité numérique** de la conception au démantèlement
- La **digitalisation de la Supply Chain** au sein de **l'entreprise étendue**
- Le **développement et l'interopérabilité de l'Entreprise Ressource Planning (ERP)**, depuis la capture du besoin jusqu'au service client
- La **propriété intellectuelle** des données et des modèles numériques
- La **cybersécurité**
- **L'intelligence artificielle**, notamment le big data au service de la maintenance prédictive et du navire intelligent.

Engagement 4- Mettre en place une organisation de la gouvernance numérique d'ici la fin de l'année 2018.

Engagement 5 - Déployer une plateforme numérique dans la filière utilisant les résultats de l'étude PIPAME, d'ici 2020, avec un soutien financier de l'Etat

Engagement 6 - Accompagner 150 PME critiques de la filière vers les solutions de l'industrie du futur et notamment l'accession au cloud.

¹⁴ L'EDEC transition numérique signé par la branche métallurgie peut constituer une bonne base de travail pour informer les entreprises puis les accompagner.

2.3. *Anticiper les besoins en compétences et en volume d'emplois*

Les récents succès commerciaux des industriels de la mer marquent leur entrée dans une période de croissance organique. Néanmoins, le secteur maritime dans son ensemble est confronté à la fois à des difficultés de recrutement et à un manque de compétences devenu structurel sur certains métiers clés, **essentiellement ouvriers et techniciens** (du diplôme national du brevet à Bac +3). Cet état de fait est dû à la fois au **manque d'attractivité des métiers industriels** et à une **offre de formation initiale** encore très fragmentée et ne tenant pas assez compte des besoins des industriels. Or, les compétences exigées sont rares et s'acquièrent dans la durée, qu'il s'agisse de la **maîtrise des fondamentaux** ou des connaissances des caractéristiques et exigences de la construction navale¹⁵. Elles ne peuvent donc pas être durablement compensées par le travail détaché. Seule la disponibilité d'une **main d'œuvre qualifiée dans les territoires côtiers, avec des perspectives de carrière motivantes sur le long terme, permettra d'accompagner et de pérenniser la croissance de la filière et de son savoir-faire.**

Les actions prioritaires identifiées sont :

- **Conclure un engagement de développement de l'emploi et des compétences** (EDEC) à horizon mi 2019, en lien avec le Ministère du Travail
- Mener à bien les projets de "**Campus des Industries Navales**" pour la composante navale et la démarche **ASPIRE** pour la composante Oil&Gas, qu'il est indispensable de faire aboutir.

a. Promouvoir les carrières de la filière, les faire connaître et présenter la richesse, la modernité et la technicité des métiers, tout en créant une communauté de culture et de valeurs. Cela passe entre autres par :

- La **création, en 4 ans, de 10 lieux emblématiques** des industriels de la mer pour valoriser les métiers de la filière et accueillir des événements renforçant la notoriété et la visibilité du secteur auprès du grand public ;
- Le **développement du navire des métiers**, initié par l'industrie navale doit devenir un élément fédérateur pour présenter l'étendue des métiers des industries de la mer. Il a vocation à être **déployé dans d'autres salons**, comme le salon nautique de Paris qui abrite un espace emploi / formation depuis 2017¹⁶ ;

¹⁵ Obtenir ce niveau de maîtrise exige une répétition de gestes précis pendant des mois sur des plateaux techniques dotés d'outils et d'équipements représentatifs adaptés, et des emplois du temps essentiellement remplis par la pratique.

¹⁶ Assises de l'Economie de la Mer, salon Pro&Mer, Olympiades des métiers, Nautic, Mer XXL, Euromaritime, fêtes de la mer...

- **Le renforcement du dialogue non seulement entre industriels et collégiens / lycéens**, en allant à leur rencontre (visites dans les établissements scolaires et en entreprises), mais aussi entre anciens diplômés et collégiens / lycéens (réseau Alumni, diffusion de témoignages sur les réseaux sociaux, passeport numérique « industries de la mer »¹⁷) ;
 - **L'extension de l'expérimentation du Brevet d'Initiation à la Mer (BIMer)**, qui sera engagée en Bretagne par certains collèges et lycées en septembre 2018.
- b. **Permettre aux industriels de spécifier leurs besoins qualitatifs et quantitatifs en compétences et adapter les dispositifs de formations en conséquence, tout en rénovant l'apprentissage, l'alternance, et le tutorat pour faciliter le recrutement des jeunes en formation et valoriser les perspectives de carrières en entreprise.** Cela comprend notamment :
- La mise en place d'une **ingénierie de formation** et l'établissement de **référentiels métiers** ou d'outils spécifiques de formation pratique partagés adaptés à l'évolution rapide des métiers et à la transformation numérique des entreprises¹⁸ ;
 - La définition avec l'Etat des modalités de **mise en place d'aller/retour de professeurs et d'industriels** dans les campus et centres de formation, conformément à la convention cadre entre le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'économie et des finances et France Industrie.
 - La mise en place d'un **engagement des industriels en recrutements d'alternants, de CDI, de CDD et d'intérim sur un plan glissant à trois ans** (premier plan à construire pour fin 2018). Dans l'industrie navale, une première projection établit le besoin en recrutements annuels à 1000 salariés sur les 16 métiers en tension ;
 - **Au travers des Opérateurs de Compétences (OPCOM)** et avec le soutien des industriels, une réelle **marge de manœuvre sur l'élaboration des coûts forfaitaires des formations par alternance** ;
 - La définition d'une organisation du recours à l'alternance qui prenne en compte les besoins en recrutement des PME et ETI (solidarité entre grands groupes et PME ETI pour la répartition en entreprises) ;
 - Avec l'Etat, les régions et les collectivités locales, **une aide aux alternants dans les sujets liés au logement**, à la restauration, lorsque l'entreprise d'accueil est loin du centre de formation ;

Cette anticipation des besoins devra également tenir compte des perspectives de développement des énergies marines renouvelables, et notamment des filières de l'éolien en mer posé et flottant pour lesquels des compétences et des savoir-faire spécifiques seront nécessaires. Dans ce domaine, l'anticipation des besoins en compétences et en volumes d'emplois devra pouvoir se reposer sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), qui doit, pour les industriels,

¹⁷ Equivalent à un CV + recommandations des tuteurs

et sans engagement des partenaires publics sur ce sujet spécifique, apporter la visibilité nécessaire à la filière en planifiant les volumes des futurs appels d'offres sur la période 2018-2024. La France étant en avance de phase sur la technologie des flotteurs, les industriels demanderont que l'expérience et les compétences continuent à se développer à travers les futures fermes pilotes afin qu'elles puissent ensuite être rapidement mobilisées dans une phase industrielle. Pour cela, les industriels souhaitent que les appels d'offres commerciaux sur l'éolien flottant soient lancés dès 2019. Ce point devra être révisé à l'issue de la publication de la PPE.

De manière générale, le comité stratégique des industriels de la mer s'inscrira dans ce domaine en complémentarité des activités qui seront conduites dans le cadre du CSF sur les « Nouveaux systèmes énergétiques ».

Engagement 7 - Faire aboutir avant fin 2018 les projets de Campus des Industries Navales et Aspire pour développer massivement l'attractivité des métiers de la filière et adapter l'offre de formation aux besoins des industriels

Engagement 8 - Recruter sur les 16 métiers en tension 1000 personnes par an (alternants, CDI, CDD et intérim), sur un plan glissant à trois ans, avec un plan de formations adapté

Engagement 9 - Réaliser un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) d'ici mi 2019 puis le mettre en œuvre

Projet structurant 3 : Anticiper les besoins en compétences, formations et emplois des industriels de la mer et renforcer l'attractivité des métiers de la filière.

2.4. Internationaliser les entreprises et développer l'export

La filière des industriels de la mer exporte à 60% et est très présente à l'international. Ses entreprises ont, en matière de soutien export, de forts besoins, notamment les ETI et des PME. Les axes principaux du Comité Export et internationalisation pourraient être les suivants :

- a. **Lancer des actions coordonnées entre les industriels et l'Etat dans les pays stratégiques sélectionnés – l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, l'Argentine, le Brésil, l'Afrique de l'Ouest et de l'Est, les pays du Golfe, l'Australie, le Canada, le Golfe du Mexique** - en coordination avec **Business France et le réseau diplomatique pour aboutir à un programme d'actions commun bâti annuellement ;**
- b. **Coordonner et soutenir la présence des industriels dans les principaux salons professionnels organisés en France ou à l'étranger ;**
- c. **Valoriser les formations à l'international** : Accueil d'étudiants étrangers, détachement de professeurs dans les universités et écoles à l'étranger ;
- d. **Engagement 12** - Poursuivre sans délai la réflexion sur une meilleure disponibilité et une simplification des guichets existants aux fins **d'accompagner la filière et en particulier PME et ETI** : assurance prospection, FASEP, garanties export et aux investissements, lignes de crédits export

- e. Promouvoir l'expertise française dans le développement des projets internationaux de **construction d'ouvrages industriels offshore**
- f. **Accompagner les questions de politique industrielle européenne dans la construction navale**

Engagement 10 - Doter la filière d'une stratégie à l'international avec un programme d'action à définir avec les différents opérateurs. Développer les parrainages grands groupes/ PME

Engagement 11 - Coordonner et soutenir la présence des industriels dans les principaux salons professionnels et conférences organisés en France ou à l'étranger.

Engagement 12 - Poursuivre sans délai la réflexion sur une meilleure disponibilité et une simplification des guichets existants aux fins d'accompagner la filière et en particulier PME et ETI : assurance prospection, FASEP, garanties export et aux investissements, lignes de crédits export

Projet structurant 4 : Gagner la bataille de l'export à partir d'une solidarité construite en France par les entreprises de la filière

L'Etat, les régions et les industriels s'engagent sur ces projets structurants et engagements

Projet structurant 1 : Etre acteur de la transition écologique en favorisant l'émergence de nouveaux matériaux dans des chantiers et industries adaptés, l'autonomie des plateformes et l'intelligence des systèmes embarqués, le développement de nouvelles énergies plus propres et plus économiques, et la diversification durable des ressources marines.

Engagement 1 - Réorganiser le secteur de la R&D maritime autour du Comité R&D de la filière et du CORIMER en renforçant le rôle du SG Mer comme fédérateur des administrations et guichets publics. Associer à cette nouvelle organisation les autres parties prenantes de la filière et aligner leurs actions dans les domaines qui relèvent du CSF.

Engagement 2 – Développer le Comité R&D de la filière inspiré du CITEPH, avec le soutien des grands donneurs d'ordre industriels, afin d'aligner les projets R&D entre industriels et les instituts de recherche concernés.

Engagement 3 – Estimer dans le cadre du CORIMER le besoin en termes de financements publics, et lancer dès à présent les grands projets identifiés.

Projet structurant 2 - Assurer le développement efficient des outils numériques entre les différents rangs de la chaîne de valeur et favoriser les liens, notamment, avec les filières de l'aéronautique, l'automobile et l'énergie.

Engagement 4- Mettre en place une organisation de la gouvernance numérique d'ici la fin de l'année 2018.

Engagement 5 - Déployer une plateforme numérique dans la filière utilisant des résultats de l'étude PIPAME, d'ici 2020, avec un soutien financier de l'Etat

Engagement 6 - Accompagner 150 PME critiques de la filière vers les solutions de l'industrie du futur et notamment l'accession au cloud.

Projet structurant 3 : Anticiper les besoins en compétence, formations et emplois au service de la filière aujourd'hui et inventer les métiers des industriels de la mer pour demain

Engagement 7 - Faire aboutir avant fin 2018 les projets de Campus des Industries Navales et Aspire pour développer massivement l'attractivité des métiers de la filière et adapter l'offre de formation aux besoins des industriels

Engagement 8 – Recruter sur les 16 métiers en tension 1000 personnes par an (alternants, CDI, CDD et intérim), sur un plan glissant à trois ans, avec un plan de formations adapté

Engagement 9 - Conclure un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) d'ici mi 2019 puis le mettre en œuvre

Projet structurant 4 : Gagner la bataille de l'export à partir d'une solidarité construite en France par les entreprises de la filière

Engagement 10 - Doter la filière d'une stratégie à l'international avec un programme d'action à définir avec les différents opérateurs. Développer les parrainages grands groupes/ PME

Engagement 11 - Coordonner et soutenir la présence des industriels dans les principaux salons professionnels et conférences organisés en France ou à l'étranger.

Engagement 12 - Poursuivre sans délai la réflexion sur une meilleure disponibilité et une simplification des guichets existants aux fins d'accompagner la filière et en particulier PME et ETI : assurance prospection, FASEP, garanties export et aux investissements, lignes de crédits export

3. Modalités de mise en œuvre du contrat de filière et signatures

Le CSF plénier se réunira une fois par an, pour faire le point sur l'état de réalisation du présent contrat de filière en présence des Ministres de l'Economie et des Finances et des Transports.

Le CSF travaillera en lien étroit à la **préparation des échéances maritimes** proposées par le gouvernement, et **particulièrement le Comité interministériel de la mer**.

Le bureau de la filière est chargé d'assurer le suivi du présent contrat de filière et d'en assurer la communication.

Le présent contrat entre en vigueur **à compter du 29 octobre 2018, pour une durée de quatre années.**

Les Signataires

Contrat stratégique de filière entre

Le ministre de l'Economie et des Finances

Le ministre d'Etat, ministre de la
Transition écologique et solidaire

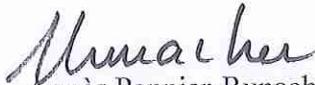


Bruno Le Maire

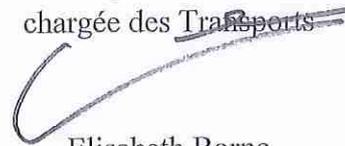
François de Rugy

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de
l'Economie et des Finances

La ministre auprès du ministre d'Etat,
chargée des ~~Transports~~



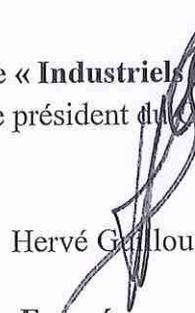
Agnès Pannier-Runacher



Elisabeth Borne

et la filière « Industriels de la mer »

Le président du CSF

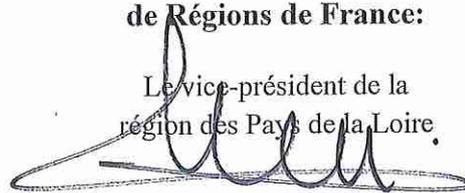


Hervé Guillou

En présence

de Régions de France:

Le vice-président de la
région des Pays de la Loire



Sébastien Pilard

des Fédérations industrielles :

Le président d'EVOLEN



Dominique Bouvier

Le président de la FIN



Yves Lyon-Caen

Le président du SER



et des Organisations syndicales :

La CFDT



Laurent Chagnas

La CFE CGC



Véronique Bachelet

La CGT

Jean Philippe Chateil

ANNEXES

Annexe 1 : Note d'organisation du CORIMER

Le Conseil de la Recherche et de l'Innovation des industriels de la mer (CORIMER) est le lieu de rencontre entre l'initiative de recherche et d'innovation de la filière des industriels de la mer et l'offre consolidée des différents financements publics ou privés. Le CORIMER a pour objectif de structurer l'effort de recherche et d'innovation au regard des priorités définies par le Comité stratégique de la filière et de veiller à la cohérence et la complémentarité des actions de recherche et d'innovation financées par les guichets publics, avec celles des instituts de recherche et de l'industrie.

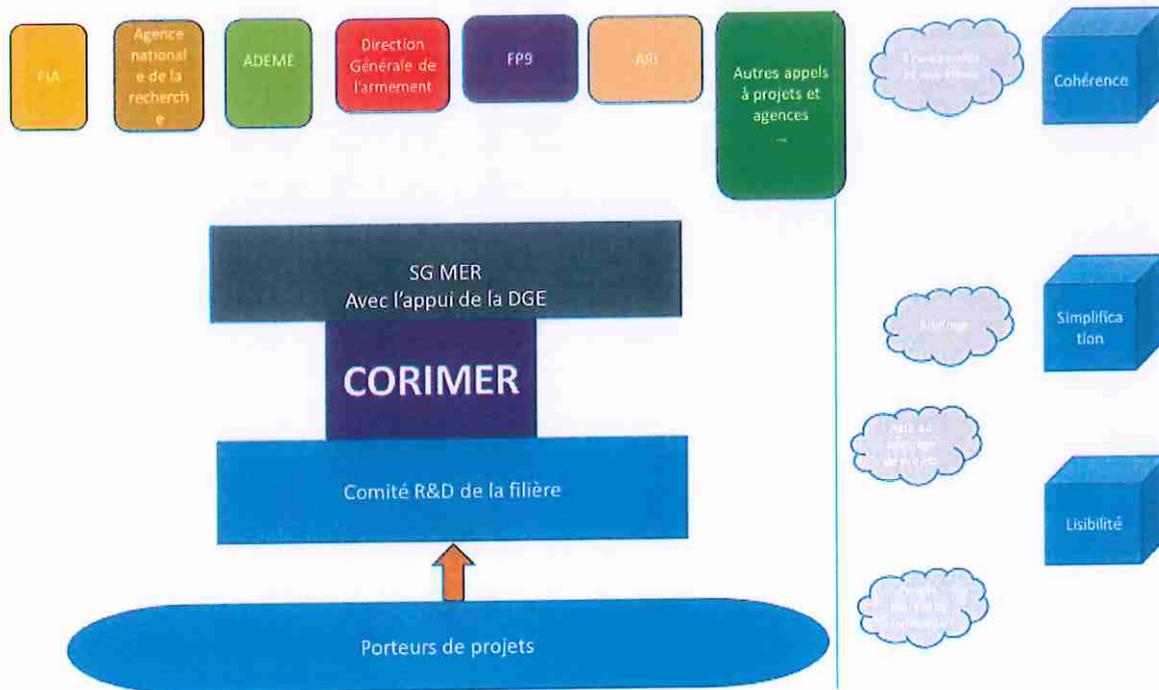


Figure 2 - Positionnement du CORIMER au sein du CSF des industriels de la mer

Pour atteindre ses objectifs, le CORIMER est organisé autour d'un conseil, présidé par une personnalité du monde industriel désignée par le Comité exécutif de la filière des industriels de la mer entouré du Président du comité R&D et de son coprésident issu du nautisme, d'un représentant du Secrétariat Général de la Mer, d'un représentant de la DGE, d'un représentant du Ministère chargé des transports et d'un représentant du monde de la recherche.

Le Président du CORIMER pourra proposer la création de Groupes de travail (GT) thématiques pour soutenir les travaux du conseil.

Les membres du CORIMER supportent les coûts de leur participation aux différents conseils, comités et groupes de travail.

Annexe 2 : Propositions de la filière navale dans le cadre du rapport sur le soutien à l'innovation maritime

Ces propositions ont été présentées par le GICAN, dans son rapport sur le soutien à l'innovation maritime. Elles n'engagent pas l'État.

1. Permettre une meilleure identification du maritime dans les appels à projets issus des différents guichets civils, selon des orientations, sujets et montants approuvés par le comité stratégique de la filière des industriels de la mer et le CIMER : cible 100 M€/an.
2. Mettre le CORIMER au centre du dispositif d'orientation et d'arbitrage de la R&D, lieu unique de rencontre entre les industriels porteurs de projets (Comité R&D de la filière et l'ensemble de ses contributeurs dont les pôles de compétitivité) et les différents guichets fédérés par le SG Mer avec l'appui de la DGE.
3. Mandater le Comité R&D de la filière des industriels de la mer pour, d'une part, rendre cohérentes les priorités des pôles de compétitivité et les propositions des instituts de recherche afin de présenter au CORIMER une politique d'innovation plus équilibrée, et, d'autre part, permettre l'alignement des projets entre industriels, en s'inspirant du CITEPH.
4. Favoriser la prise en compte de l'innovation maritime nationale dans les programmes européens de financement, tant dans le domaine civil que militaire.
5. Mettre en place une « Advanced Research Projects Agency », dédiée à l'innovation de rupture s'inspirant de la DARPA américaine, et favorisant le « droit à l'échec » pour les porteurs de projet.
6. Renforcer significativement la part navale des Programmes études amont du Ministère des Armées hors dissuasion (100 M€), pour obtenir une répartition mieux équilibrée air/terre/mer, et dédier 20% de ces PEA à des PME et ETI.
7. Elargir le périmètre d'éligibilité des entreprises au CII et en augmenter le plafond, tout en simplifiant les règles d'accès et en sécurisant les modalités de contrôle du CIR.
8. Augmenter les proportions d'appels à projets à destination des seules PME/ETI du secteur.
9. Améliorer la prise en compte du risque industriel par la Banque publique d'investissement en mettant en place un interlocuteur unique pour le secteur des industriels de la mer et un montant de projets à financer spécifique aux phases de démonstration et d'industrialisation.
10. Inciter les grands groupes de la filière à investir aux côtés de la BPI dans des fonds dédiés aux développements de la filière et qui investiraient en fonds propres dans les PME, ETI en ayant besoin pour l'export ou la R&D.

Annexe 3 : Fiches actions

L'ensemble des fédérations et groupements professionnels contribuent par l'implication de leurs permanents à la réalisation de ces engagements dont le pilotage est identifié dans ces fiches pour favoriser le meilleur suivi.

PROJET STRUCTURANT N°1 DE LA FILIERE DES INDUSTRIELS DE LA MER SUR LA R&D

Engagement 1 - Réorganiser le secteur de la R&D maritime autour du Comité R&D de la filière et du CORIMER en renforçant le rôle du SG Mer comme fédérateur des administrations et guichets publics. Associer à cette nouvelle organisation les autres parties prenantes de la filière et aligner leurs actions dans les domaines qui relèvent du CSF.

Présidence: Jean Georges Malcor,

Conseil : SG Mer, DGE, DGITM, Président du Comité R&D et le co président issu de l'industrie nautique (Michel Desjoyeaux), représentant du monde de la recherche

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Préciser le calendrier et les attendus des feuilles de route du comité R&D de la filière, autour des 4 ambitions : Green ship, Smart ship, Smart yard, Smart offshore industries¹⁹ et définir la composition des groupes de travail en charge des feuilles de route et les modalités de coopération avec le monde académique, d'ici la fin de l'année 2018
- Tenir la première réunion du CORIMER qui validera son règlement intérieur et définira la méthode d'instruction des dossiers d'ici la fin d'année 2018
- Participer à la mise en place des grands défis pour le Fonds pour l'innovation et l'industrie²⁰.
- Mettre en place un calendrier de travail pour l'année 2019 visant au premier trimestre à chiffrer l'engagement 3 du présent contrat.

Engagements réciproques entre l'Etat et les industriels :

- Les industriels s'engagent à faire en sorte que l'ensemble des projets R&D dans le domaine industriel maritime soient soumis au CORIMER pour labellisation
- L'Etat s'engage dans une décision du Comité interministériel de la mer à permettre au CORIMER de se mettre en place, et confie au SG Mer et à la DGE le soin de procéder à la mise en cohérence des projets de la filière avec les guichets de financement

¹⁹Quelques grands projets d'envergure pour la filière s'engageront de manière prioritaire dans le cadre de ces feuilles de route : l'énergie décarbonée des navires et les plateformes, l'autonomie des systèmes embarqués, l'amélioration de la productivité industrielle, le déploiement d'une plateforme numérique (voir projet structurant n°3)

²⁰ Une première proposition de grand défi pourrait être de travailler sur la possibilité de stocker de l'électricité dans des batteries de forte puissance, dont la puissance actuelle nécessaire peut atteindre 40 MW, et la « marinsation » et la fiabilisation de la durée de vie des piles à combustible de forte puissance.

Engagement 2 – Développer le Comité R&D de la filière inspiré du CITEPH, avec le soutien des grands donneurs d'ordre industriels, afin d'aligner les projets R&D entre les industriels et les instituts de recherche concernés.

Pilotage : Marc Lafosse et Michel Desjoyeaux, pour l'industrie nautique

Autres participants :

Bénéteau / Renaud Tourte
Chantiers de l'Atlantique / Laurent Rouxel-Duval
CITEPH / Philippe Perreau
CMN / Thierry Regnault
Doris / Nicolas Parsloe
IXBLUE / Fabien Napolitano
Naval-Group / Jean Garnier
Pôles de compétitivité mer
Pôle EMC2
ADEME
ANR / IRT&ITE / Carnot
Représentants Ministères (MESRI/MTES/DGE)
Représentants des navigants et usagers portuaires et maritimes

Contexte

Le CITEPH est un programme de financement de projets R&D à l'attention des PME ayant une activité de recherche en France. Il est financé par 12 sponsors privés : Doris, Engie, Entrepose, GTT, IFPEN, Naval Group, Saipem, Schlumberger, Subsea7, TechnipFmc, Téréga, Total. Depuis 12 ans, ce programme a financé 226 projets pour un montant de 45 M€. Les sujets déposés sont dans l'exploration et production des hydrocarbures, le raffinage et la pétrochimie, le digital et les objets connectés, la capture et le stockage du CO2. Le 10 janvier 2019, le CITEPH lance son 13^{ème} appel à projet pour des projets qui seront financés en 2020.

Depuis de nombreuses années le CITEPH, qui remplace des programmes d'aides antérieures, permet au secteur parapétrolier de prendre connaissance des besoins des grands donneurs d'ordre en matière de recherche et développement à moyen terme.

Le Comité R&D de la filière doit s'en inspirer pour, d'une part, permettre une instruction nationalement unifiée des projets dans le cadre des feuilles de route définies dans le présent contrat et, d'autre part, permettre de développer des projets de l'envergure de ceux du CITEPH avec le sponsoring mis en place il y a 12 ans.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Définir la composition du Comité R&D d'ici à la signature du contrat de filière
- Tenir la première réunion du Comité R&D qui validera ses statuts et définira la méthode d'élaboration et de mise à jour des feuilles de route d'ici la fin d'année 2018
- Finaliser les feuilles de route de la filière, autour des 4 ambitions : Green ship, Smart ship, Smart yard, Smart offshore industries d'ici mars 2019
- Etablir une cartographie des acteurs R&D de la filière
- Proposer un projet de l'envergure du CITEPH à l'échelle de la filière

Engagements réciproques entre l'Etat et les industriels :

Clarification des engagements réciproques de l'Administration et de la filière

- pour l'industrie :
 - o mise à disposition d'expertise reconnue

- contribution de moyens pour organiser des expérimentations
- implémentation des résultats
- pour l'Etat : participation active de la recherche publique dans les travaux du comité R&D de la filière, dans un objectif de mise en cohérence des travaux et de renforcement des liens.

Engagement 3 –Estimer dans le cadre du CORIMER le besoin en termes de financements publics, et lancer dès à présent les grands projets identifiés.

Pilotage : CORIMER

Autres participants :

- ADEME
- DGA et Etat-major des armées
- ANR
- BPI
- DGE
- DGITM
- SGPI
- SG Mer
- Régions

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Etablir et tenir à jour la cartographie des guichets de financement accessibles aux industriels de la mer d'ici la fin d'année 2018
- Préciser la répartition des efforts entre les appels à projet régionaux, nationaux et européens, d'ici le début de l'année 2019
- Etablir le calendrier prévisionnel de publication des appels à projet, d'ici le début de l'année 2019
- Identifier les besoins de financements publics de la filière d'ici mars 2019
- Encourager les projets collaboratifs

Engagements réciproques entre l'Etat et les industriels :

La filière s'engage à déposer des demandes de soutien public de qualité, et adaptés aux différents guichets de financement, avec une augmentation de la part des projets collaboratifs, et l'Etat s'engage a minima à maintenir un niveau de financement comparable aux années passés, dans les années à venir.

PROJET STRUCTURANT N°2 DE LA FILIERE DES INDUSTRIELS DE LA MER SUR LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES ENTREPRISES

Ces trois engagements sont liés et utiliseront le cadre de l'étude Pipame comme amorceur, pour se décliner et se déployer dans la filière. Il est proposé de saisir les occasions d'EURONAVAL 2018 et du Nautic 2018 pour communiquer sur l'importance de cette étude pour la filière en vue de lancer un BOOST MARITIME

Engagement 4- Mettre en place une organisation de la gouvernance numérique d'ici la fin de l'année 2018

Pilotage : Stephan Constance – Grand Large Yachting

Autres participants :

ADEXFLOW / Sylvain Doco
AFNET / Jean-Patrick Carrié
Bénéteau / Wilfried Cadiou
Chantier de l'Atlantique / Patrick Pirrat
Naval-Group / Stéphane Klein
SNEF / William Joly
Expert cyber

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Définition des besoins de la filière dans le domaine du numérique
- Mise en place d'une gouvernance numérique de filière, à horizon fin 2018
- Identifier les **axes de progression en matière de Business to Consumer**, en s'appuyant sur le Customer Relationship Management (CRM), eXtended Relationship Management et big data ; travailler dans une logique de solutions partagées à l'échelle de la filière

Engagements réciproques entre l'Etat et les industriels :

Mise au point d'une gouvernance conforme aux initiatives déjà en place dans le domaine numérique

Engagement 5 - Déployer une plateforme numérique dans la filière issue des résultats de l'étude PIPAME, d'ici 2020

L'objectif est d'ouvrir cette plateforme à l'ensemble des industriels du naval civil et militaire, de l'*offshore (Oil&Gas)*, des énergies marines renouvelables, et du nautisme. Ces secteurs se caractérisent par une forte interdépendance de leurs *supply chains* avec la présence de nombreux acteurs actifs dans plusieurs de ces secteurs à la fois.

Pilotage : la structure de tête serait, à l'issue de l'étude PIPAME une Joint Venture co-détenue par les principaux donneurs d'ordre et des acteurs du numérique, chargée de la collecte des besoins des utilisateurs, et de procéder aux achats des solutions sur étagère ainsi qu'au pilotage des prestataires sélectionnés pour garantir notamment la maîtrise des enjeux de sécurité et de propriété des données des utilisateurs et notamment des TPE et PME.

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

Contribution à l'étude PIPAME

Elaboration de feuilles de route sur :

- o La continuité numérique de la conception au démantèlement
- o La digitalisation et gestion de la Supply Chain au sein de l'entreprise étendue
- o Le développement de l'Entreprise Ressource Planning (ERP), depuis la capture du besoin jusqu'au service client
- o La création d'un espace d'échange de données sécurisé intra filière
- o Développement d'une plateforme numérique de filière

Le déploiement de cette démarche dans la filière nécessiterait la mise en place d'un minimum de standards communs aux acteurs de la filière et s'appuiera sur la réutilisation de standards du marché.

Calendrier de déploiement (sur base du retour d'expérience de Boost Aerospace):

- 2019 : lancement des premières études et création de la société dont les actionnaires sont des industriels de la filière et des acteurs du numérique
- 2020 : déploiement de l'offre de services

Attention particulière sur la protection des données et systèmes : la JV et les prestataires devront garantir la protection des systèmes déployés (notamment vis-à-vis des risques de compromission des systèmes des utilisateurs auxquels ils seront interfacés) mais aussi des données des acteurs de l'écosystème (ségrégation).

Les services déployés devront être suffisamment flexibles et évolutifs pour intégrer les dernières innovations technologiques tout en garantissant la montée en puissance dans de bonnes conditions au fil de leur adoption par les acteurs de la filière (en particulier les PME qui doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique).

Engagements réciproques entre l'Etat et les industriels :

- pour l'industrie :
 - mise à disposition d'expertise reconnue
 - contribution de moyens pour organiser des expérimentations
 - implémentation des résultats
- pour l'Etat : aide financière et technique dans la mise en place de la plateforme

Modalité d'évaluation du projet :

Déploiement de la plateforme, et nombre d'entreprises de la filière bénéficiant de cette plateforme

Engagement 6 - Accompagner 150 PME critiques de la filière vers les solutions de l'industrie du futur

Pilotage : Stephan Constance – société Grand Large Yachting

Autres participants :

DGE

Régions de France

AIF

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

L'objectif général vise à favoriser le déploiement de l'industrie du futur. Il s'agira également d'ajouter des problématiques spécifiques du numérique dans la filière.

Les 150 PME devront être identifiées, puis accompagnées d'ici fin 2020.

Engagements réciproques entre l'Etat et les industriels :

Industrie : identifier les PME et leur faire suivre un parcours d'accompagnement

Etat : soutien financier au diagnostic et au parcours d'accompagnement des 150 PME identifiés

PROJET STRUCTURANT N°3 : Anticiper les besoins en compétences et en volume d'emplois

Engagement 7 - Faire aboutir avant fin 2018 le projet Campus des Industries Navales pour développer massivement l'attractivité des métiers de la filière et adapter l'offre de formation aux besoins des industriels

Pilotage : Campus des Industries Navales

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Créer un consortium, potentiellement éligible au PIA3, disposant d'une personnalité juridique et d'une ingénierie de formation apte à navaliser les formations existantes par un complément, ou en créer des plus adaptées aux besoins de la filière : fin 2018 ;
- Mettre en place un mécanisme de labellisation des parcours de formation répondant aux besoins en compétences des industriels, qui permettra de disposer d'un ensemble cohérent, lisible, allant du CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur. Une vingtaine de formations seront ainsi identifiées dès septembre 2018 : avril 2019 ;
- Elaborer la carte de formations sur les 16 métiers en tension pour octobre 2018 ;
- Créer, en 4 ans, 10 lieux emblématiques des industriels de la mer pour valoriser les métiers de la filière et accueillir des événements renforçant la notoriété et la visibilité du secteur auprès du grand public : 2022 ;
- Développer le Navire des Métiers, qui présente tous les métiers des composantes de la filière. Créé à l'occasion d'Euronaval 2018, il doit pouvoir être déployé sur d'autres salons et événements et dans des organismes de formation : fin octobre 2018;
- Pendant la durée de contrat, le CSF des industriels de la mer s'engagent à la création d'un centre de formation consacré à nos industries navales et maritimes dans les quartiers Nord de Marseille à titre expérimental²¹. Si le résultat est concluant de l'étendre à d'autres lieux.

Engagements réciproques entre l'Etat et les industriels :

- Etat : contribuer à l'élaboration des critères de labellisation du Campus des Industries Navales d'une part et des formations/parcours d'autre part
- Industriels : implication des industriels par mise à disposition de moyens humains et matériels pour le fonctionnement du Consortium

Modalité d'évaluation du projet :

Augmentation du nombre de formations / parcours labellisés « campus des industries navales »

Engagement 8 - Recruter sur les 16 métiers en tensions 1000 personnes par an (alternants, CDI, CDD et intérim) sur un plan glissant à trois ans, avec un plan de formations adapté

²¹ incorporant des modules sur la sécurité au travail l'économie de la mer, les possibilités d'évolutions professionnelles

Pilotage : Comité Emploi – Formation – Compétences de la filière
Autres participants : DGESCO, France Compétences, DGEFP,

Livrables et attendus et calendrier prévisionnel :

- La mise en place d'une **ingénierie de formation** et l'établissement de **référentiels métiers** ou d'outils spécifiques de formation pratique partagés adaptés à l'évolution rapide des métiers et à la transformation numérique des entreprises²² ;
- La définition avec l'Etat des modalités de **mise en place d'aller/retour de professeurs et d'industriels** dans les campus et centres de formation.
- La mise en place d'un **engagement des industriels en recrutements d'alternants, de CDI, de CDD et d'intérim sur un plan glissant à trois ans** (premier plan à construire pour fin 2018). Dans l'industrie navale, une première projection établit le besoin en recrutements annuels à 1000 salariés sur les 16 métiers en tension ;
- **Au travers des Opérateurs de Compétences (OPCOM)** et avec le soutien des industriels, une réelle **marge de manœuvre sur l'élaboration des coûts forfaitaires des formations par alternance** ;
- La définition d'une organisation du recours à l'alternance qui prenne en compte les besoins en recrutement des PME et ETI (solidarité entre grands groupes et PME ETI pour la répartition en entreprises) ;
- Avec l'Etat, les régions et les collectivités locales, **une aide aux alternants dans les sujets liés au logement**, à la restauration, lorsque l'entreprise d'accueil est loin du centre de formation ;

Engagements réciproques entre l'Etat et les industriels :

- Etat : participation aux actions de rénovation de l'alternance et du tutorat
- Industriels: recruter 1000 personnes/an à horizon 3 ans, dans le cadre du campus des industries navales ; valoriser les perspectives de carrières en entreprise

Modalité d'évaluation du projet :

Evolution du nombre de personnes en formation dans les métiers en tension permise par le volume d'engagement en recrutement des industriels.

Evolution du nombre de recrutements

Mesure faite par le recensement des personnes en formations dans les métiers en tension pour les parcours labellisés Campus des Industries Navales

Engagement 9 - Réaliser un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) d'ici mi 2019, puis le mettre en œuvre

²² Par exemple, la dotation en plateaux techniques représentatifs dans les centres de formation doit être améliorée pour renforcer la pratique (maîtrise du geste).

Pilotage : Comité « Emploi – Formation – Compétences » de la filière

Autres participants : DGESCO, Rectorats, Régions, UIMM,

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Définition des relations et missions entre les Campus des Métiers et des Qualifications (industries de la mer et nautisme) et le Campus des Industries Navales : fin 2018 ;
- Clarification plus globale du positionnement des industriels et de l'Etat dans le cadre de l'EDEC
- Etablir une feuille de route (thème, pilote, acteurs, livrables, délais) sur les sujets suivants : utilisation de l'allocation par classe de seconde de 54h dédiée à l'orientation, la levée des freins à l'alternance, l'application de ERASMUS Pro au maritime, immersion de professeurs en entreprises et d'industriels en centres de formation pour le maritime : avril 2019,

Engagements réciproques entre l'Etat et les industriels :

Rédaction commune de l'EDEC

PROJET STRUCTURANT N°4 : INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES ET EXPORT

Engagement 10 : Doter la filière d'une stratégie à l'international avec un programme d'action à définir avec les différents opérateurs. Développer les parrainages grands groupes/ PME

Pilotage :

Composantes industrielles de la filière et Business France

Autres participants :

Bureau Veritas, CGG, Ifremer, IFPEN, autre cluster en s'appuyant au besoin sur Stratexio

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Liste de pays cibles : Indonésie, Malaisie, Singapour, Argentine, pays du Golfe, Australie, Canada, Afrique de l'ouest et de l'est, Brésil, Golfe du Mexique
- Plans d'actions par pays cibles à reprendre annuellement dans le ressort du comité en considérant les grands groupes et les PME
- Favoriser les parrainages sur certains pays cibles entres grands groupes et PME

Engagements réciproques entre l'Etat et les industriels:

- Etat

Soutien aux dispositifs existants (CITEPH par exemple) via des aides au financement (BPI)

Soutien à la participation d'experts français de l'industrie dans les groupes de travail (WG) de normalisation

Prise en charge du travail conjoint nécessaire pour clarifier les exigences cumulées des normes applicables par exemple à l'éolien offshore. Ce travail serait à réaliser sous le pilotage de RTE

- Industriels

Engagement 11 – Coordonner et soutenir la présence des industriels dans les principaux salons professionnels et conférences organisés en France ou à l'étranger.

Contexte :

Pilotage :

Composantes industrielles de la filière (EVOLEN, GICAN, FIN, SER) + Business France

Autres participants :

Structures régionales et locales seront consultés : régions, pôles de compétitivité, clusters

Livrables attendus et calendrier révisionnel :

Liste des salons pour l'année N+1 et N+2

Composante filière	Marché	Nom	Lieu	Dates
GICAN	Construction navale Défense	Euronaval Iindex/ Navdex Imdex Asia DSEI	France Abu Dhabi (EAU) Singapour Londres (UK)	23-26 oct 18 17-21 fév. 18 14-16 mai 19 10-13 sept 18
GICAN	Construction navale civile	SMM Seatrade	Hambourg (All.) Miami (USA)	4-7 sept. 18 8-11 avr. 18
EVOLEN	Oil & Gas	OTC Gastec LNG	Houston (USA) Barcelone (Esp.) Shanghai (RC)	6-9 mai 19 17-20 sept 18 Avr 19
SER	Energie renouvelables	ICOE		
FIN	Plaisance (inférieure à 30m)	Nautic Yachting festival Grand Pavois	Paris (Fr) Cannes (Fr) La Rochelle (Fr)	19 Dec 18 11-16 sept 18 26 sept-1 oct 18
FIN	Grande plaisance (supérieure à 30m)	Monaco Yacht Show FLIBS	Monaco Ft Lauderdale (USA)	26-29 sept 18 31 oct-4 nov 18

Engagements réciproques entre l'Etat et les industriels :

- Etat

Soutien financier aux pavillons français dans les expositions opérés incluant le cas échéant une prise en charge des experts retenus pour les conférences techniques concomitantes. Ce soutien prendra aussi un aspect local par le support des antennes commerciales des ambassades. Une cohérence est nécessaire dans le développement de ces actions dont le pilotage ne peut revenir qu'à la filière.

- Industriels

La filière apportera les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ces objectifs

Engagement 12 - Poursuivre sans délai la réflexion sur une meilleure disponibilité et une simplification des guichets existants aux fins d'accompagner la filière et en particulier

PME et ETI : assurance prospection, FASEP, garanties export et aux investissements, lignes de crédits export

Contexte :

De nombreux moyens sont mis à disposition par l'état et les régions en termes de crédit export, de garantie et de soutiens financiers et non-financiers.

Ces aides possèdent leur domaine particulier d'intervention qui peut apparaitre complexes dans leur mise en application.

Pilotage :

Etat : DGE, BPI, DG Trésor, Business France

Livrables attendus et calendrier prévisionnel :

- Guichets spécifiques Bercy, BPI, ambassades
- Gestion des interfaces et aide à la résolution des difficultés spécifiques
- Garantie de non-paiement à l'export
- Financements
- Lignes de crédits
- Assurance prospection
- FASEP (Fond d'étude et d'Aide au Secteur Privé)

Engagements réciproques entre l'Etat et les industriels :

- Etat
En fonction des besoins de la filière, désignation d'un interlocuteur chef de file, capable de travailler avec les industriels à fédérer et mettre en actions coordonnées les différentes aides de l'état au fur et à mesure du déroulement des phases du projet.